

Décision 19-DCC-133 du 17 juillet 2019

relative à la prise de contrôle exclusif de la société Clinique internationale du parc Monceau par le groupe Almaviva

Posted on: 12 août 2019 | Secteurs :

SANTÉ

Présentation de la décision

Informations sur la décision

Type d'opération

Prise de contrôle

Partie notifiante

Groupe Almaviva

Dispositif(s)

Autorisation

Décision de phase

Phase 1

Décision simplifiée

Oui

Entreprise(s) ou
organisme(s) concerné(s)

Société Clinique Internationale
du Parc Monceau

Lire

Le texte intégral de la décision

34.31 Ko